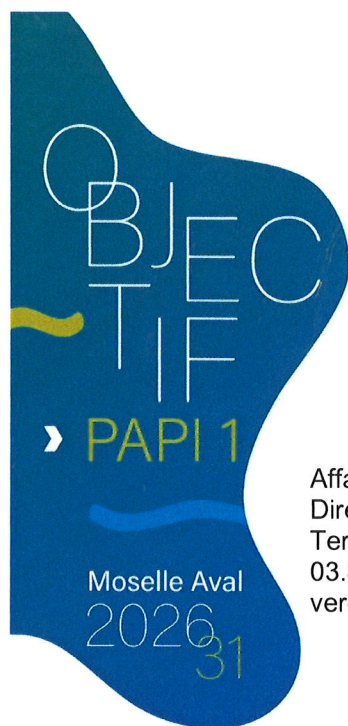




**AGENCE  
DE L'EAU**  
RHIN-MEUSE

Monsieur le Président  
Syndicat Mixte Moselle Aval  
1 Place du Parlement de Metz  
57 011 METZ cedex 1

Rozérieulles, le 2 juillet 2025



Affaire suivie par Véronique DURR  
Direction des Aides et de l'Action  
Territoriale  
03.87.34.46.94  
veronique.durr@eau-rhin-meuse.fr

**N/Réf. : D2AT-VD /**

**V/Réf. : ...**

**Objet :** Lettre d'intention sur le Projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de la Moselle aval.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la procédure de labellisation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin de la Moselle aval pour la période 2026-2031 et avant le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat, vous sollicitez le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et je vous en remercie.

A la lecture des documents transmis et compte-tenu des différents échanges et réunions de travail auxquels mes services ont participé, je vous informe que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse émet un avis favorable à ce projet d'envergure.

En effet, le projet de PAPI Moselle aval s'appuie sur la stratégie de bassin versant, portée par le Syndicat Mixte Moselle aval et visant à coordonner la gestion des milieux aquatiques sur les sujets de l'hydromorphologie, de la continuité écologique et des inondations. Ce programme a été construit en étroite collaboration avec les acteurs du bassin versant (collectivités) et les partenaires institutionnels, dans la continuité des actions amorcées ces dernières années par le syndicat, au titre de son Programme d'études préalables (PEP) au PAPI et par les EPCI membres au titre de leur compétence GEMAPI.

Le projet de PAPI Moselle aval, et notamment au travers de son axe 6 portant sur la gestion des écoulements, affiche d'ambitieux et nombreux projets développés et concertés sur le bassin versant, pour améliorer la qualité des milieux aquatiques et gérer durablement les inondations de la Moselle et de ses principaux affluents (Orne, Seille...). Cette approche transversale donne toute légitimité à ce programme, qui prend en compte la sensibilité des milieux concernés, et qui intègre le plus en amont possible les objectifs croisés de la Directive Cadre sur l'Eau et de la Directive Inondations. Nous tenons ainsi à souligner la qualité et la complémentarité des études préalables menées et des documents fournis en matière d'objectifs, de contenu et d'organisation des actions à mener au titre de ce futur PAPI.

Concernant l'éligibilité des projets aux aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse et le chiffrage de ce PAPI Moselle aval pour la période 2026-2031, l'analyse des dossiers a été menée en étroite relation avec les services de l'Agence de l'eau, qui a déjà fait part dans les grandes lignes des axes et actions potentiellement éligibles au titre de sa politique d'intervention en vigueur et des capacités de financement associées. Les éléments figurant dans ces documents sont conformes au positionnement de l'Agence sur ces projets et aux modalités d'aides du 12<sup>e</sup> Programme.

**Je donne donc un accord de principe à la participation financière de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse au titre de son programme d'intervention en vigueur, pour le financement des actions correspondantes de ce PAPI, qui seront majoritairement menées en maîtrise d'ouvrage locale (EPCI, syndicats), dans les proportions et selon les projets ciblés dans le tableau récapitulatif du programme qui nous a été soumis.**

J'attire cependant votre attention sur le fait que les aides de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse ne pourront être proposées à la décision de nos instances pour validation, qu'après dépôt de dossier de demande d'aide complet, propre à chaque action ciblée, et avant tout démarrage d'opération.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général Adjoint,



Christophe LEBLANC